**Procès-verbal de création d'une association**

En date du *03 MARS 2025*

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d’une association.

La présidence de la séance est assurée par M : Kouban Eric , il rappelle les points inscrits à l’ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet

2. Présentation, discussion et adoption des statuts

3. Élection des membres du conseil d'administration 4. Détermination du montant des cotisations

5. Divers

6 . Election sur la création d’une antenne associative Culture Amour et Art sur Pontault Combault

**DÉLIBÉRATIONS**

1. À l’unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l’association dite :

Association : Culture amour et art

avec siège au :18 rue de libération 77340 Pontault Combault

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l’unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l’article 3 des statuts, le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum élus par l’assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l’élection des membres. Le vote s’est exprimé comme suit : Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d’eux.

M : Eric Kouban (Président)

M : Ndoum Laurent Jah Rahm (Trésorier) M : Benard Aymeric (Secrétaire)

Les points 4, 5 sont traités et consignés dans le procès-verbal Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Pontault Combault le 03 /03/ 2025

Signatures :

Le Président

Kouban Eric

Le Secrétaire

Benard Aymeric

Le trésorier

Ndoum Laurent